



Guide d'utilisation de la plateforme de comparaison des primes

Comment obtenir une prime pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique ?



Mathieu Bergerot

Chargé de Mission Plan Climat & Bilan Carbone

Direction Générale Adjointe, Economie, Aménagement du Territoire,
Environnement

Tél. : 04 66 27 35 15

Courriel : mathieu.bergerot@gard.fr



www.gard.fr

Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Rendez-vous sur [<http://cee.gard.fr>]
 - Si vous vous connectez pour la première fois, choisissez le profil correspondant dans la rubrique « C'est votre première visite »
 - Si vous avez déjà un compte, entrez vos identifiants

VOUS ÊTES DÉJÀ UTILISATEUR

◦ Informations obligatoires

Votre adresse email *

Votre mot de passe *

Valider →

[Mot de passe oublié ?](#)

C'EST VOTRE PREMIÈRE VISITE

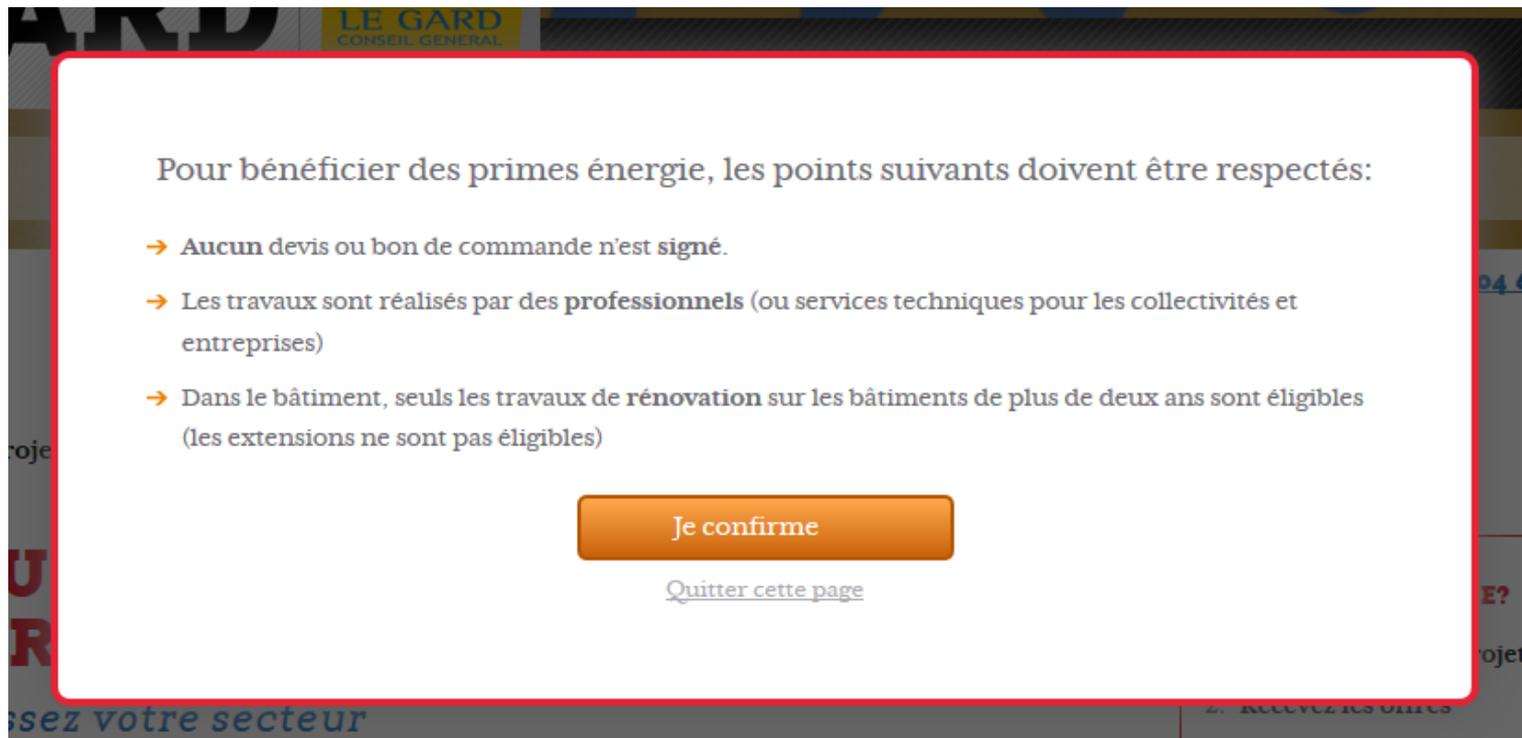
Vous êtes :

- Une entreprise (maitre d'ouvrage)
- Une collectivité locale
- Une copropriété ou un bailleur privé
- Un syndic professionnel
- Un bailleur professionnel
- Un particulier

Continuer →

Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Une page d'alerte s'affiche, vérifiez que votre projet respecte bien **TOUTES** les conditions et cliquez sur « Je confirme »
- ▶ Il est impératif qu'aucun devis ou bon de » commande n'ait été signé ou que les marchés n'aient pas été notifiés, sinon votre projet ne sera pas éligible



LE GARD
CONSEIL GENERAL

Pour bénéficier des primes énergie, les points suivants doivent être respectés:

- **Aucun** devis ou bon de commande n'est signé.
- Les travaux sont réalisés par des **professionnels** (ou services techniques pour les collectivités et entreprises)
- Dans le bâtiment, seuls les travaux de **rénovation** sur les bâtiments de plus de deux ans sont éligibles (les extensions ne sont pas éligibles)

[Je confirme](#)

[Quitter cette page](#)

proj
U
R
sez votre secteur

04 6
E?
objet
2- ACCUEIL DES OFFRES

Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Sélectionnez le secteur du bâtiment concerné par les travaux

1 **Votre projet** > 2 Vos coordonnées > 3 Validez

SIMULER ET COMPARER LES PRIMES ENERGIE

Choisissez votre secteur

					
Bâtiment résidentiel	Bâtiment tertiaire (Bureaux, école, hôtel..)	Industrie	Réseau (chaleur/froid, éclairage, électricité, ...)	Transport	Agriculture



1 **Votre projet** > 2 Vos coordonnées > 3 Validez

SIMULER ET COMPARER LES PRIMES ENERGIE

Choisissez votre secteur

					
Bâtiment résidentiel	Bâtiment tertiaire (Bureaux, école, hôtel..)	Industrie	Réseau (chaleur/froid, éclairage, électricité, ...)	Transport	Agriculture

Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Renseignez TOUTES les informations demandées

Titre de votre projet

Département

Lieu du chantier

Début des travaux:
Date approximative

Fin des travaux:
Date approximative

<Préc Aujourd'hui Suiv>						
Mai 2015						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

VOTRE PROFIL

Entreprise

ENERGIE PRIMES LES

raux : précisions Isolation de com



Titre du projet



Département du lieu des travaux



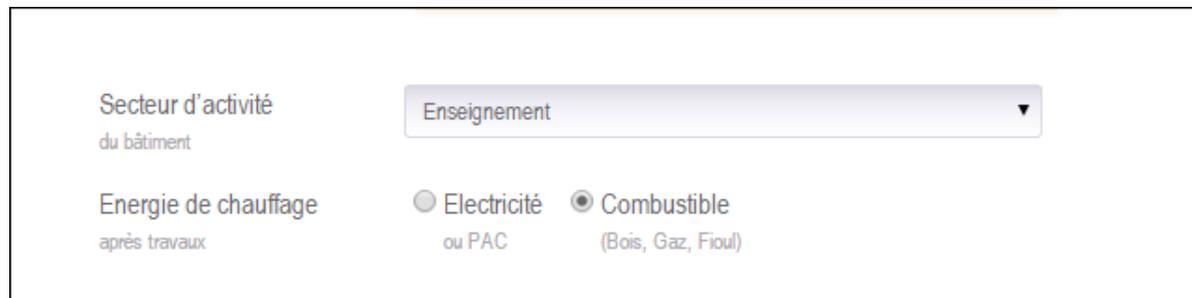
Dates prévisionnelles de début et de fin de travaux

Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Précisez le secteur d'activité dans le menu déroulant

(dans le cas d'un bâtiment tertiaire)

- ▶ Précisez l'énergie de chauffage **APRES travaux**



The screenshot shows a form with two sections. The first section is labeled 'Secteur d'activité du bâtiment' and contains a dropdown menu with 'Enseignement' selected. The second section is labeled 'Energie de chauffage après travaux' and contains two radio button options: 'Electricité ou PAC' (unselected) and 'Combustible (Bois, Gaz, Fioul)' (selected).

- ▶ Les opérations d'économies d'énergies éligibles apparaissent en dessous



The screenshot shows a list of energy-saving operations under the heading 'Sélectionnez vos opérations d'économies d'énergie :'. The list includes: 'Isolation et fenêtres', 'Chaudières et chauffe-eau', 'Pompes à chaleur', 'Régulation de chauffage', 'Eclairage', and 'Autres'. Each item is preceded by an orange arrow pointing to the right.

Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Cochez les opérations que vous allez réaliser et précisez TOUTES les informations demandées

Sélectionnez vos opérations d'économies d'énergie :

→ Isolation et fenêtres

Isolation de combles ou de toitures - [BAT-EN-101](#)

Isolation des murs - [BAT-EN-102](#)

Surface d'isolant en m² :

Isolation d'un plancher bas - [BAT-EN-103](#)

Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant - [BAT-EN-104](#)

Surface totale des fenêtres et portes-fenêtres (m²) :

Isolation des toitures terrasses et couvertures de pente < 5% - [BAT-EN-107](#)

→ Chaudières et chauffe-eau

→ Pompes à chaleur

→ Régulation de chauffage

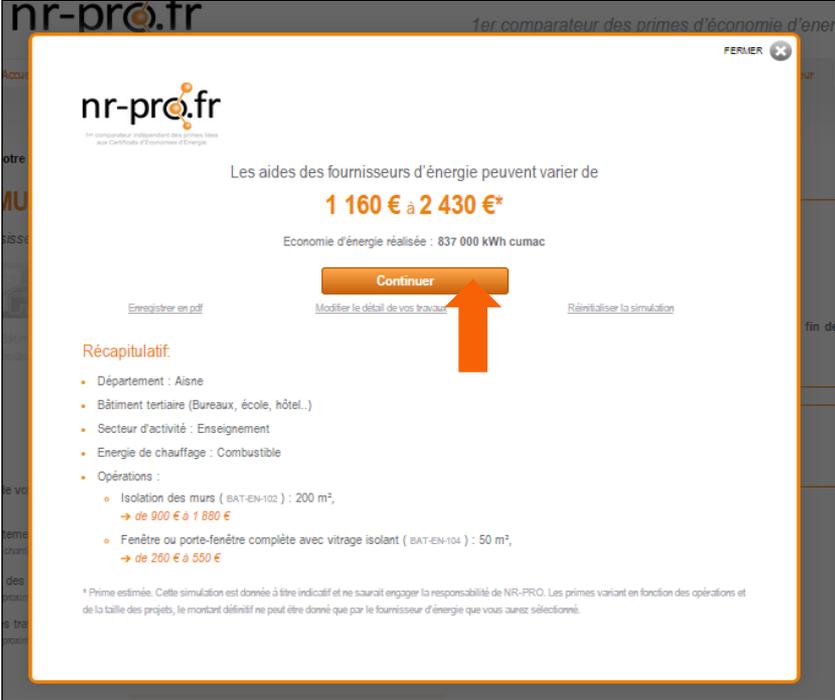
→ Eclairage

→ Autres



Etape 1: Renseigner votre projet sur la plateforme

- ▶ Une estimation de la prime apparaît à l'écran.
- ▶ **ATTENTION**: si vous quittez la page à cette étape, votre projet ne sera pas sauvegardé!
- ▶ Cliquez sur **continuer**



nr-pro.fr 1er comparateur des primes d'économie d'énergie

nr-pro.fr
1er comparateur indépendant des primes liées aux Certificats d'Économies d'Énergie

Les aides des fournisseurs d'énergie peuvent varier de
1 160 € à 2 430 €*

Economie d'énergie réalisée : 837 000 kWh cumac

[Continuer](#)

[Enregistrer en pdf](#) [Modifier le détail de vos travaux](#) [Réinitialiser la simulation](#)

Récapitulatif:

- Département : Aisne
- Bâtiment tertiaire (Bureaux, école, hôtel...)
- Secteur d'activité : Enseignement
- Energie de chauffage : Combustible
- Opérations :
 - Isolation des murs (BAT-EN-102) : 200 m²,
→ de 900 € à 1 880 €
 - Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant (BAT-EN-104) : 50 m²,
→ de 260 € à 550 €

* Prime estimée. Cette simulation est donnée à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de NR-PRO. Les primes variant en fonction des opérations et de la taille des projets, le montant définitif ne peut être donné que par le fournisseur d'énergie que vous aurez sélectionné.

Etape 2: Déposer votre projet sur la plateforme

- ▶ Renseignez les coordonnées de **la structure** concernée par les travaux
- ▶ Renseignez les coordonnées de **la personne** qui suivra le projet
- ▶ Merci d'entrer une adresse mail et un numéro de téléphone valides afin de pouvoir être recontacté par NR-PRO et recevoir des offres de primes
- ▶ Cliquez sur **suivant**

[1 Votre projet](#) > [2 Vos coordonnées](#) > 3 Validez

La collectivité locale

* Mentions obligatoires

Vos coordonnées sont nécessaires pour le versement de la prime.

Nom de la collectivité *

Adresse *

Complément

Code postal *

Nombre d'administrés *

Consommation/budget électrique global
Estimation facultative

Consommation/budget gaz global
Estimation facultative

Type de gaz Butane Propane Gaz naturel

Consommation/budget fioul global
Estimation facultative

Vos informations personnelles

Pour plus de facilité, veuillez renseigner les coordonnées de la personne qui suivra personnellement le dossier.

* Mentions obligatoires

Civilité * M Mme

Nom *

Prénom *

Fonction *

Email *

Tél (ligne directe ou portable) *

Mot de passe

Répétez le mot de passe

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à info@nr-pro.fr.

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

* Mentions obligatoires



Etape 2: Déposer votre projet sur la plateforme

- ▶ Un message de confirmation apparaît à l'écran
- ▶ Vous recevez également un mail qui confirme la création de votre compte et le dépôt de votre projet

 Merci. Votre projet a bien été enregistré.

Vous aller recevoir un email vous confirmant l'enregistrement de votre projet. Si vous ne le recevez pas, penser à vérifier vos courriers indésirables et à ajouter l'adresse info@nr-pro.fr dans vos contacts. La non-réception de nos emails pourra nuire au bon déroulement des opérations et au versement de votre prime.

Les prochaines étapes :

1 Qualification du projet 	2 Réception des offres 	3 Signature de la convention 
Nous vous recontacterons dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre projet.	Une fois le projet validé, vous recevez les offres de primes sous 24h .	Faites votre choix parmi les offres proposées et recevez la convention.

 **Rappel :**

- Vous ne devez pas signer les bons de commande tant que vous n'avez pas eu l'aval du fournisseur d'énergie (sous peine de nullité de la prime).
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels (sauf si vous êtes une collectivité ou une entreprise).

Etape 3: validation de votre projet

- ▶ Notre équipe technique vous recontacte par mail sous 24h
 - **ATTENTION** : si vous n'avez pas de retour sous 48h, merci de vérifier vos courriers indésirables

Bonjour Mme.

Merci d'avoir déposé votre projet sur la plateforme NR-PRO. Pour plus de facilité, j'ai regroupé vos deux projets dans un seul et même dossier.

Pour valider l'éligibilité de votre projet et obtenir votre prime énergie, l'administration exige que certaines caractéristiques soient respectées. Merci de confirmer par écrit les points ci-dessous.

Si vous rencontrez des difficultés pour y répondre, votre installateur, bureau d'études ou architecte peut vous aider; n'hésitez pas à lui transmettre cet email:

- **Type de travaux**
 - Seuls les travaux de rénovation sur des bâtiments de plus de 2 ans ouvrent droit aux primes. Les extensions et constructions neuves ne sont pas éligibles (hormis dans l'industrie)
 - Un bâtiment qui a changé de secteur (de tertiaire à résidentiel par exemple) au cours des 2 dernières années n'est pas éligible.
 - Si la rénovation a lieu sur un bâtiment tertiaire de plus de 10000m², merci de nous le préciser.
- **Signature des devis/bons de commande**
 - Aucun devis, bon de commande ou notification de marché pour les travaux ne doit avoir été signé tant que vous n'avez pas eu l'aval de l'obligé choisi. La plupart des fournisseurs d'énergie doivent en effet vous envoyer les documents pour la prime avant toute signature.
 - Pour rappel, l'utilisation de la plateforme permet le versement d'une prime directement d'un fournisseur d'énergie au maître d'ouvrage final.
- **Réalisation des travaux**
 - Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.
 - Si la structure qui mandate les travaux est certifiée ISO 50001 Système de management de l'énergie, merci de nous le préciser, il existe des bonifications.
- **Isolation de combles ou de toitures (BAT-EN-101)**
 - L'isolant doit avoir une résistance thermique $R \geq 6\text{m}^2\text{K/W}$
 - L'isolant doit avoir une certification reconnue (ACERMI ou équivalent).
- **Robinet thermostatique sur radiateur existant (BAT-TH-104)**
 - Les robinets doivent être installés sur des radiateurs existants.
 - Cette opération n'est pas éligible si le système de chauffage est remplacé (chaudière ou pompe à chaleur)

Etape 3: validation de votre projet

- ▶ Vous devez impérativement confirmer par écrit les caractéristiques techniques demandées, afin de vérifier que votre projet est bien éligible au dispositif.
 - En cas d'hésitation, référez-vous à votre cahier des charges ou consultez votre maître d'œuvre ou votre installateur.
 - L'équipe technique de NR-PRO est également à votre disposition par mail ou par téléphone.
- ▶ Votre projet est ensuite VALIDE et vous recevez des offres de primes par mail sous 48h

Bonjour Mme

Une offre de prime est disponible sur votre espace personnel NR-PRO.FR pour le projet suivant :

Récapitulatif de votre projet :

Fournisseur d'énergie : OBLIGE 1

Titre du projet : PROJET TEST

Référence projet : CEE-BAT-PMO-438

Pour accéder à votre compte :

Lien : <http://preprod.nr-pro.com/mon-compte.html>

Si l'offre vous intéresse, le fournisseur vous recontactera dans les 48h pour vous confirmer le montant de la prime et signer une convention préalable à l'obtention de cette dernière. « Porter son intérêt pour une offre » ne vous engage à rien jusqu'à la signature de la convention.

Rappel : pour pouvoir bénéficier de votre prime énergie, pensez à signer la convention avec le fournisseur d'énergie AVANT LA SIGNATURE DES DEVIS pour la réalisation de vos travaux.

Merci de votre confiance et à très bientôt sur NR-PRO !

L'équipe NR-PRO.

Etape 4: acceptation d'une offre

- ▶ Connectez-vous à votre espace personnel dans la rubrique « Vous êtes déjà utilisateur »
 - Une icône vous indique que de nouvelles offres de primes sont disponibles pour votre projet

[Mon espace personnel](#) > Mes projets et les offres reçues

→ [Mes projets et les offres reçues](#) **NEW**

→ [Mes informations personnelles](#)

→ [Déconnexion](#)

Comparer les offres CEE
pour un nouveau projet

Mes projets et les offres reçues

Vous avez :

- 1 projet en cours ([Voir les projets](#))

- 1 projet retiré de la consultation ([Voir les projets](#))

Afficher les projets retirés de la consultation

Référence	Date de création	Titre du projet	Fournisseurs intéressés	Etat	
 CEE-BAT-PMO-439	27/05/15	TEST 2	2 offres NEW	Validé	 

[Premier](#) « 1 »

[Dernier](#)

Nombre de pages : 1

Etape 4: acceptation d'une offre

- ▶ Cliquez sur le nombre d'offres pour accéder à la liste complète
- ▶ Cliquez ensuite sur « Détail » pour consulter les conditions de l'offre

Les obligés ayant sélectionné votre projet

Date de l'offre	Prime	Société	Votre intérêt	Détail offre
27/05/15	2257.2 € net		Avis non donné	Détail <small>0/10</small>
27/05/15	9504 € net		Avis non donné	Détail <small>0/10</small>



- ▶ Lisez attentivement le détail des offres et validez celle qui vous intéresse

Détail de l'offre de l'obligé

Votre projet
Référence : CEE-BAT-PMO-439
Date de mise en ligne : 27/05/15
Titre de votre projet : TEST 2
Date de début des travaux prévue : 01/07/2015
Date estimative de fin de travaux : 31/08/2015
Estimation (kWh cumac) : 1 188 000

Types d'opération :

- Isolation de combles ou de toitures (BAT-EN-101)
Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration , Combustible, 200 m² / 216 000kWh cumac
- Isolation des murs (BAT-EN-102)
300 m², Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration , Combustible / 540 000kWh cumac
- Isolation d'un plancher bas (BAT-EN-103)
Combustible, Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration , 200 m² / 432 000kWh cumac

Êtes-vous intéressé(e) par cette offre ?

Une réponse positive permettra à la société de vous contacter.
Ce choix ne vous engage pas à changer de fournisseur d'énergie.

[Revenir aux offres](#)

Etape 5: Signature d'une convention avec l'obligé

- ▶ L'obligé sélectionné vous recontacte par mail ou par téléphone sous une semaine.
- ▶ Il vous transmet une convention, qui peut se matérialiser sous différentes formes
- ▶ Vous lui renvoyez la convention signée
- ▶ L'obligé vous confirme ensuite l'accord mutuel par écrit
- ▶ Il vous envoie les **Attestations sur l'Honneur** à faire remplir par les artisans **à la fin des**

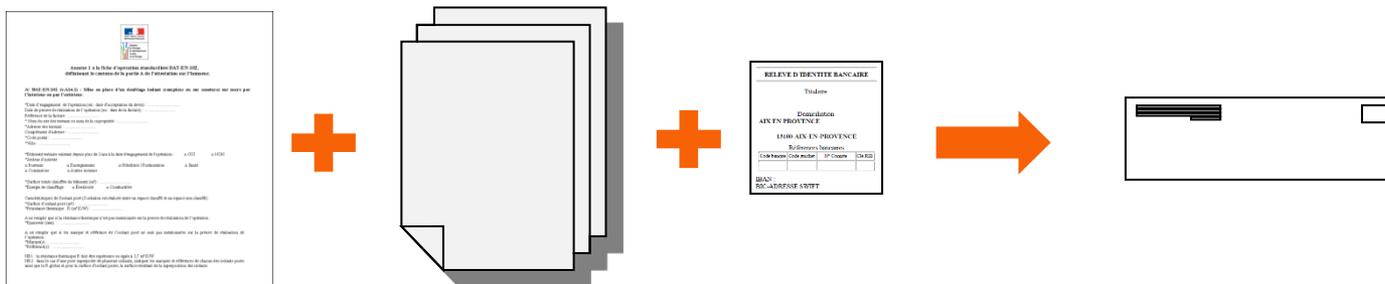
travaux

The diagram illustrates the process of signing a convention. It begins with a 'Convention économique d'énergie' form, which is a detailed document with multiple sections and a 'Cachet' (stamp) at the bottom. An orange arrow points to a 'COMITE LOCAL DES ENERGIES COMMUNALES' form, which is a simpler document with a header and a few lines of text. An orange plus sign follows, leading to a 'BACCESSES (AAR 1)' form, which is a document with a header and several sections of text.

▶ **VOS DEVIS PEUVENT MAINTENANT ETRE SIGNES/ LES MARCHES NOTIFIES**

Etape 6: Réception de votre prime en fin de travaux

- ▶ A la fin des travaux, vous envoyez à l'obligé:
 - Les Attestations sur l'honneur remplies par les artisans **EN VERSION ORIGINALE**
 - Une copie des **factures acquittées** ou DGD
 - Un **RIB**



- ▶ L'obligé vérifie la conformité des documents et **LA PRIME EST VERSEE SOUS 2 A 5 MOIS**





Mathieu Bergerot

Chargé de Mission Plan Climat & Bilan Carbone

Direction Générale Adjointe, Economie, Aménagement du
Territoire, Environnement

Tél. : 04 66 27 35 15 - Mobile: 06 72 84 28 97

Courriel : mathieu.bergerot@gard.fr



Grégory KARYDES

Responsable technique

Tél. : 04 82 53 25 64

Courriel : gk@nr-pro.fr